

Marché de service
N° PA2026-001

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

**Accompagnement et formation des personnels à l'enquête administrative
et, externalisation des enquêtes administratives liées aux VDHAS, conflit
d'intérêt et corruption**

MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE

Passé selon le code de la commande publique

(Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-8)

ACHETEUR PUBLIC :

Centrale Lille Institut

Cité Scientifique – CS 20048

59651 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

Adresse électronique : marches.publics@centralelille.fr

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Lundi 2 février 2026 à 10h

Table des matières

Article 1. ELEMENTS ESSENTIELS DE LA CONSULTATION.....	3
1.1 <i>Objet du marché</i>	3
1.2 <i>Procédure de passation</i>	3
1.3 <i>Forme</i>	3
1.4 <i>Allotissement</i>	3
1.5 <i>Durée</i>	3
1.6 <i>Personne en charge de la procédure</i>	4
1.7 <i>Nomenclature</i>	4
Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	4
2.1 <i>Date et heure limite de réception des plis</i>	4
2.2 <i>Variantes supplémentaires ou alternatives à l’initiative du pouvoir adjudicateur</i>	4
2.3 <i>Langue</i>	4
2.4 <i>Voie de réponse possible</i>	4
2.5 <i>Modification de détail des documents de la consultation</i>	4
2.6 <i>Questions/réponses</i>	5
2.7 <i>Délai de validité de votre offre</i>	5
Article 3. INFORMATIONS A FOURNIR ET DOCUMENTS DE REPONSE.....	5
3.1 <i>Eléments et informations relatifs à votre candidature</i>	5
3.2 <i>Eléments à fournir selon le dispositif choisi</i>	5
3.3 <i>Informations à fournir à l’appui de la candidature</i>	5
3.4 <i>Contenu du dossier de consultation</i>	6
3.5 <i>Documents obligatoires de réponse</i>	6
3.6 <i>Sanction en cas de non production</i>	6
Article 4. EXAMEN DES CANDIDATURES.....	6
Article 5. EXAMEN DES OFFRES	6
Article 6. SELECTION.....	7
Article 7. NEGOCIATIONS	8
Article 8. CONTENTIEUX.....	9

Article 1. ELEMENTS ESSENTIELS DE LA CONSULTATION

1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la prestation d'enquêtes administratives externalisées concernant des signalements VDHAS (violence, discrimination, harcèlement et agressions sexistes et sexuelles) et les conflits d'intérêt et corruption, formulé dans le cadre d'un dispositif de signalement, dans le milieu étudiant et professionnel, ainsi que l'accompagnement dans la rédaction d'une procédure interne d'enquête administrative et la formation d'une cellule d'enquête.

Les spécifications techniques de la prestation, objet du marché, sont définies au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

1.2 Procédure de passation

Le marché est passé selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la Commande Publique.

1.3 Forme

Le présent marché est un accord-cadre conclu conformément aux articles L. 2125-1 et R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Le lot 1 est mono-attributaire, exécuté au fur et à mesure des besoins par émission de bons de commande, conformément aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Les prestations sont commandées directement par l'acheteur, sans remise en concurrence, dans la limite des besoins exprimés pendant la durée de validité de l'accord-cadre.

Le lot 2 est un accord-cadre multi-attributaires, exécuté par la conclusion de marchés subséquents, conformément aux articles R.2162-7 à R.2162-12 du Code de la commande publique. Les prestations seront définies et attribuées au fur et à mesure des besoins, après remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre, sur la base des critères annoncés dans les documents de chaque marché subséquent.

Il n'y a pas de montant minimum pour les deux lots. Les lots fonctionnent de manière autonome.

Les montants maximums, appréciés sur la durée totale de l'accord cadre, sont répartis de la manière suivante :

- Lot 1 : 12 000 € (douze mille euros)
- Lot 2 : 160 000 € (cent soixante mille euros)

1.4 Allotissement

Le marché est alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : Accompagnement dans la rédaction d'une procédure interne d'enquêtes administratives et formation des personnels composant la cellule d'enquête et de de la CTC
- Lot 2 : Enquêtes externalisées sur un signalement concernant des VDHAS et/ou conflit d'intérêts et acte de corruption

1.5 Durée

Le marché issu de cette consultation est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois à compter du 1^{er} mars 2026, renouvelable trois fois douze mois, sans pouvoir excéder quatre années. Il prendra obligatoirement fin le 28 février 2030.

1.6 Personne en charge de la procédure

Personne en charge de la procédure : Mme DEBLAERE Fanny

Chargée des marchés publics

Courriel : marches.publics@centralelille.fr

1.7 Nomenclature

Classification CPV principale : 7972000 – Services d'enquêtes

Classification CPV complémentaire : 80000000-4 – Services d'enseignement et de formation

Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Date et heure limite de réception des plis

Votre réponse doit être reçue par Centrale Lille au plus tard **le lundi 02 février 2025 à 10h.**

Tout retard entraînera le rejet de votre proposition.

En cas d'envoi successif par un même candidat, seul le dernier pli déposé avant la date et heure limite de remise des plis sera retenu.

2.2 Variantes supplémentaires ou alternatives à l'initiative du pouvoir adjudicateur

Conformément aux articles R2151-9 et R2151-10 du Code de la Commande Publique, aucune variante obligatoire n'est sollicitée par le pouvoir adjudicateur.

2.3 Langue

Le Document unique de marché européen (DUME) doit être rédigé en français.

Les documents et informations rédigés dans une autre langue doivent être accompagnés d'une traduction en français.

L'unité monétaire obligatoire est l'euro.

2.4 Voie de réponse possible

Vous devez répondre par voie électronique uniquement via la plateforme de dématérialisation PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) dans l'espace dédié à la présente consultation.

Aucun envoi ni par courriel, ni par courrier, n'est accepté.

Centrale Lille Institut communiquera et transmettra uniquement par voie dématérialisée via PLACE.

2.5 Modification de détail des documents de la consultation

L'acheteur peut apporter des modifications de détail aux documents de la consultation au plus tard 6 (six) jours avant la date limite de remise des plis.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limite de dépôt des offres. Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement fixée ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par l'acheteur. Les candidats identifiés sont informés du report de la date limite de remise des plis.

2.6 Questions/réponses

Les questions, relatives à la procédure et tout au long de celle-ci, seront écrites et exclusivement effectuées via PLACE (www.marches-publics.gouv.fr), dans la consultation, en cliquant sur le bouton « poser une question ».

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires, envoyées en temps utile, sur les documents de la consultation sont transmises aux candidats au plus tard, 5 jours, avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Il est conseillé de vous enregistrer préalablement sur PLACE pour retirer le dossier de la consultation, afin d'être informé de la publication des échanges (questions / réponses) et des modifications éventuelles apportées à la consultation.

2.7 Délai de validité de votre offre

Vous êtes tenus par votre proposition pendant un délai de cent vingt jours (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Article 3. INFORMATIONS A FOURNIR ET DOCUMENTS DE REPONSE

3.1 Eléments et informations relatifs à votre candidature

Vous devez choisir de présenter votre candidature selon le dispositif DUME ou le dispositif classique.

Quel que soit le dispositif retenu, le(s) document(s) relatif(s) à votre candidature doit(vent) contenir l'ensemble des éléments demandés dans l'avis d'appel à la concurrence et présentés ci-dessous.

3.2 Eléments à fournir selon le dispositif choisi

Si vous optez pour le dispositif DUME, vous devez compléter le formulaire en ligne dans son intégralité accessible à l'adresse <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>.

Si vous choisissez de répondre dans le cadre du dispositif « classique », vous pouvez utiliser les documents « Lettre de candidature » et « Déclaration du candidat » joints dans le dossier de consultation, ou utiliser des documents équivalents, à condition qu'ils reprennent toutes les informations demandées.

3.3 Informations à fournir à l'appui de la candidature

Les candidats doivent fournir les informations suivantes pour permettre à l'acheteur d'évaluer leur capacité à exécuter le marché

- Présentation de votre société : description générale, effectifs, domaines d'activité.
- Les attestations sur l'honneur relatives aux interdictions de concourir.
- Situation judiciaire : indiquer si la société est en redressement judiciaire et, le cas échéant, fournir la copie du ou des jugements prononcés par le tribunal compétent.

- Capacité financière : indiquer le chiffre d'affaires global sur les trois derniers exercices disponibles et la moyenne annuelle.
- Références et expériences : fournir une liste des principaux services ou prestations similaires réalisés au cours des cinq dernières années.

3.4 Contenu du dossier de consultation

Les documents de la consultation sont constitués des éléments suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'imprimé DC1 - lettre de candidature ;
- L'imprimé DC2 - déclaration du candidat ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- L'acte d'engagement (ATTRI 1) ;
- Bordereau des prix unitaires (BPU).

3.5 Documents obligatoires de réponse

Les candidats doivent remettre, pour que l'offre soit recevable :

- L'imprimé DC1 - lettre de candidature ;
- L'imprimé DC2 -déclaration du candidat ;
- L'acte d'engagement correctement complété et signé ;
- L'offre de prix, comprenant le BPU ;
- Un mémoire technique présentant l'organisation, la méthodologie et les moyens proposés pour répondre aux besoins définis dans le CCTP.

3.6 Sanction en cas de non production

A défaut de production des informations ou documents signalés comme obligatoires visés à l'article ci-dessus, l'intégralité de l'offre peut être déclarée irrégulière par l'acheteur et être rejetée.

Toutefois, Centrale Lille Institut se réserve la possibilité de compléter et/ou modifier les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Article 4. EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures sont examinées au regard des documents et renseignements mentionnés à l'article 3.

Ne sont pas admises les candidatures qui ne respectent pas les exigences formulées dans l'avis d'appel à la concurrence, dans le présent règlement de la consultation et / ou dans le Code de la Commande Publique.

Article 5. EXAMEN DES OFFRES

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, au sens des articles L. 2152-1 à L. 2152-4 du Code de la Commande Publique, sont éliminées.

L'acheteur peut demander aux candidats de fournir des précisions ou compléments à leur offre sur la plateforme de dématérialisation PLACE. Cette demande ne peut en aucun cas aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre initiale.

En cas de discordance constatée dans une offre, les annexes à l'acte d'engagement prévalent sur les autres pièces. Si le candidat concerné est retenu, les éléments discordants feront l'objet d'une mise au point, limitée à la correction d'erreurs matérielles ou à la clarification des informations fournies, sans modification du contenu substantiel de l'offre.

Article 6. SELECTION

Le marché sera attribué aux candidats ayant présenté l'offre la plus avantageuse au regard des critères de sélection pondérés. Si plusieurs offres sont considérées comme équivalentes, l'offre retenue sera celle dont le prix global sera le plus bas.

Les critères d'attribution et leurs pondérations pour le lot n°1 sont les suivants :

Critère	Pondération	Sous-critères	Sous-pondération
Prix (Apprécié sur la base du BPU)	40%		
Valeur technique (Appréciée sur la base du mémoire technique)	50 %	Compréhension des enjeux et du contexte de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel	10%
		Méthodologie d'élaboration de la procédure d'enquête	15%
		Contenu et qualité du dispositif de formation	15%
		Compétences et expériences des intervenants	10%
Développement durable et responsabilité sociétale	10%		

Les critères d'attribution et leurs pondérations pour le lot n°2 sont les suivants :

Critère	Pondération	Sous-critères	Sous-pondération
Prix (Apprécié sur la base du BPU)	30%		
Valeur technique (Appréciée sur la base du mémoire technique)	60%	Méthodologie de la conduite d'enquête	20%
		Garanties déontologiques et d'indépendance	15%
		Elaboration des livrables	15%
		Compétences et expérience de l'équipe dédiée	10%
Développement durable et responsabilité sociétale	10%		

Le critère « Développement durable et responsabilité sociétale » sera apprécié au regard des mesures concrètes proposées par le candidat pour intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques dans l'exécution des prestations, notamment en matière de sobriété des moyens, de protection des données, de prévention des risques psychosociaux et d'engagements déontologiques.

Un paragraphe dédié à ce critère doit être présent dans le mémoire technique. Les déclarations sur ce critère qui ne sont pas étayés ne seront pas valorisées.

Article 7. NEGOCIATIONS

Centrale Lille se réserve la faculté de négocier les trois (3) meilleures offres remises par les candidats à l'issue d'une première analyse des offres.

La négociation avec les candidats aura lieu soit par échanges écrits via PLACE (www.marches-publics.gouv.fr), soit par des réunions provoquées à l'initiative de Centrale Lille Institut., dans ses locaux ou en visioconférence. Dans ce cas, chaque soumissionnaire concerné sera convoqué dans un délai raisonnable et se verra préciser la date, l'heure et le lieu de la réunion. Si le soumissionnaire justifie de son impossibilité à se présenter à l'entretien auquel il a été convoqué, un nouvel entretien sera fixé en accord avec lui.

Les éléments de négociation seront déterminés sur la base des offres des candidats. La négociation pourra porter sur tous les aspects de l'offre du candidat aussi bien technique que financier sans pour autant modifier l'objet de l'accord-cadre.

Les entretiens de négociation sont menés individuellement avec chaque candidat afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats et de préserver le secret industriel et commercial entourant leur savoir-faire.

Les négociations pourront également se dérouler en plusieurs phases successives. Il est cependant prévu au maximum deux (2) tours de négociation.

A l'issue de chaque phase de négociations, les soumissionnaires sont invités à transmettre une nouvelle offre suivant les modalités et délais précisés par Centrale Lille Institut identiques pour chaque soumissionnaire ou, à défaut, maintenir leur offre initiale.

Si un soumissionnaire ne répond pas à la proposition de négociation ou, s'il participe à la négociation mais ne renvoie pas de nouvelle proposition dans le délai fixé, Centrale Lille Institut considère que ce soumissionnaire maintient sa dernière proposition.

Lorsque Centrale Lille Institut estime que les négociations sont closes, les dernières offres déposées sont considérées comme définitives. Il est ensuite procédé à l'analyse de ces nouvelles offres.

Article 8. CONTENTIEUX

Le présent marché est régi par le droit français. Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du marché seront soumis au tribunal administratif de Lille.